



RÈGLEMENT DE LA CAFETERIA 2023-2024

Accès aux locaux

❖ POUR LES ELEVES DE 2NDES :

1. Autorisation d'accès aux locaux uniquement comme **espace de travail** **excepté de 11h20 à 13h30**.
2. **Les élèves de 2^{nde} 1/2 pensionnaires doivent déjeuner au restaurant scolaire (repas Sodexo avec plateau).**
Pas de changement pour les externes.
3. A partir du 1^{er} mai 2024, possibilité d'acheter les PLATEAUX REPAS « CAFET SODEXO » et de les consommer sur place, la plupart des étudiants ayant terminé leur année scolaire à cette date. (sous réserve d'avoir approvisionné sa carte).

❖ POUR LES ELEVES DE 1ERES :

1. L'accès aux locaux comme espace de travail pour les 1^{ère} est autorisé **excepté de 11h20 à 13h30**.
2. **Il est fortement conseillé aux élèves de déjeuner au restaurant scolaire (plateau Sodexo).** Cependant, les **élèves externes** pourront apporter leur repas et déjeuner au 1^{er} étage ou sur les tables extérieures de la cafétéria selon les places disponibles. En effet, la priorité est donnée aux étudiants avec PLATEAU SODEXO. ATTENTION : nous ne disposons pas de local pour maintenir au frais le repas apporté.
4. A partir du 1^{er} mai 2024, possibilité d'acheter les PLATEAUX REPAS « CAFET SODEXO » et de les consommer sur place, la plupart des étudiants ayant terminé leur année scolaire à cette date. (sous réserve d'avoir approvisionné sa carte).

❖ POUR LES ELEVES DE TERMINALES :

1. **Les élèves de Terminale peuvent déjeuner au restaurant scolaire (repas Sodexo avec plateau).**
2. Les élèves de Terminale pourront apporter leur repas et déjeuner au 1^{er} étage ou sur les tables extérieures de la cafétéria selon les places disponibles. En effet, la priorité est donnée aux étudiants avec PLATEAU SODEXO. ATTENTION : nous ne disposons pas de local pour maintenir au frais le repas apporté.
3. A partir du 1^{er} octobre 2023, possibilité d'acheter les PLATEAUX REPAS « CAFET SODEXO » (coût variable en fonction du choix des denrées alimentaires). Penser à approvisionner sa carte.

❖ POUR LES ETUDIANTS (ET LE PERSONNEL) :

1. L'achat des plateaux repas « cafet Sodexo » est possible de 11h20 à 13h30 du lundi au vendredi suivant le calendrier scolaire (coût variable en fonction du choix des denrées alimentaires).
2. Autorisation d'apporter son repas et de déjeuner au 1^{er} étage ou sur les tables extérieures (suivant le nombre de places disponibles).
3. **Entre 11h20 et 13h30, en raison du nombre de places limité pour accueillir l'ensemble des personnes, les tables de la cafétéria sont réservées aux PLATEAUX REPAS « CAFET SODEXO ».**
4. Un espace supplémentaire est disponible au rez-de-chaussée du Bâtiment A ainsi que sur la mezzanine au 1^{er} étage pour consommer un repas.

Savoir vivre et sanctions

- ❖ L'accès aux locaux doit être une occasion de travail et de détente dans le calme.
- ❖ Les éducateurs surveillants contrôleront et veilleront au bon fonctionnement de l'accès de ces locaux ainsi que la mise en œuvre de toutes les règles de sécurité.
- ❖ Les éducateurs surveillants sont autorisés à interdire l'accès à la cafétéria si un comportement est inadapté et non conforme au règlement intérieur. Cette interdiction s'établira sur des faits qui seront écrits et soumis à l'approbation des RVS et / ou des adjoints de direction. Suivant la gravité, à cette interdiction d'accès peut s'ajouter des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au conseil de discipline.
- ❖ **Entre 11h20 et 13h30**, les consommateurs devront, dès lors que leur repas est consommé et qu'il reste une file d'attente, laisser leur place. Les éducateurs surveillants sont autorisés à les inciter à partir.
- ❖ Les déchets et emballages doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
- ❖ Chacun adoptera une attitude coopérative se traduisant notamment par un comportement correct : être poli à l'égard du personnel, respecter l'ordre d'arrivée, manger proprement, déposer son plateau à l'endroit prévu à cet effet.
- ❖ Les consommateurs sont tenus de laisser la table propre.

Modalités de fonctionnement du contrôle d'accès

- ❖ L'achat des PLATEAUX REPAS « CAFET SODEXO » **ou bien des achats aux distributeurs (produits frais, boissons, etc.) s'effectue avec la carte SFDA** : la carte doit au préalable être créditée via une borne de rechargement (carte bancaire) ou bien, via la plateforme NOEFIL. Le prix de la carte perdue ou détériorée est fixé à 20 euros.
- ❖ Avant de prendre la file, l'utilisateur doit :
 - détenir un badge (carte SFDA) autorisé : lorsqu'un badge a été renouvelé, seul le badge le plus récent permet l'accès.
 - Veiller à toujours avoir un compte approvisionné.

Modalités d'utilisation du matériel et des écrans

- ❖ Le matériel mis à disposition est sous la responsabilité des utilisateurs. Il est impératif de veiller à respecter ce matériel ainsi que les principes de son utilisation.
- ❖ Les dégradations volontaires ou un usage inadapté seront sanctionnés.
- ❖ L'utilisation des écrans se fait dans le respect de certaines procédures :
 - **Réservation obligatoire, auprès des éducateurs de la vie scolaire en indiquant l'utilisation qui en sera fait.**
 - **Il est interdiction d'utiliser les écrans entre 11h20 et 13h30, ce temps étant réservé exclusivement pour le déjeuner.**
 - Il est interdit de modifier la configuration du système.
 - Les éducateurs surveillants sont autorisés à interdire une utilisation qui ne serait pas appropriée, qui serait contraire à la morale et aux lois en vigueur, qui porterait atteinte à la dignité de la personne ou qui présenterait un caractère pornographique.